



Lettre ouverte

Aux acteurs en charge de la planification, délégation ou l'exécution des travaux d'enlèvement d'embâcles suite à la crue du 17 octobre en Haute-Loire

Le Puy en Velay, le 24 janvier 2025

Le 17 octobre dernier, lors de la crue cinquantennale, la Loire et ses affluents, comme le Lignon ont « nettoyé » leurs lits mineurs et majeurs en profondeur. Végétation, troncs d'arbres, sédiments, et même des objets et déchets ont été arrachés et déplacés sur de grandes distances.

Malgré l'impact, parfois traumatisant, de ces événements sur nos sociétés, ces crues sont existentielles pour le bon fonctionnement des rivières. Les petites et moyennes crues, et jusqu'aux crues cinquantennales sont bénéfiques pour la qualité de l'eau et des milieux naturels et donc pour l'Homme. Sans crue, les sédiments ne sont pas déplacés, ni renouvelés et les lits des rivières « s'encrassent » entraînant la dégradation de la qualité de l'eau. L'accès à des zones naturellement inondables qui stockent et retiennent partiellement les crues peut être barré.

Si le ralentissement de l'eau dans les zones où les rivières ont de la place est souhaité, comme en amont des agglomérations, il est à d'autres endroits plus indésirables. C'est le cas notamment dans les zones d'habitation où l'eau doit pouvoir s'écouler rapidement pour éviter les dégâts des inondations.

La crue transporte aussi une énorme quantité de végétation (bois mort ou arbres arrachés, appelés embâcles) ce qui renouvelle et nourrit la rivière. Ce phénomène peut être accentué dans les secteurs où l'entretien des berges n'est plus régulièrement pratiqué. Naturellement, ces embâcles sont redéposés lors de la décrue. Dans certains cas cela peut poser des problèmes, en particulier concernant les très gros embâcles dans les zones d'habitation, au niveau des ponts et en cas de nouvelles crues. Il est donc nécessaire d'enlever au moins les grands embâcles problématiques. Après une grande crue, cela demande souvent un effort technique et financier important.

L'association SOS Loire Vivante-ERN salue la décision rapide de l'Etat et des autorités concernées d'accompagner financièrement les communes et communautés de communes, dans les travaux d'enlèvement des grands embâcles et note que le Préfet a précisé que les travaux d'entretien des berges parallèlement nécessaires doivent être effectués « comme du Jardinage ».

Cela implique d'agir avec discernement en enlevant ce qui est problématique et en maintenant la végétation utile au bon fonctionnement du milieu et au maintien des berges. N'oublions pas aussi que la végétation de bord de rivière (appelée ripisylve) constitue un habitat pour de nombreuses espèces, dont l'emblématique castor revenu dans le département depuis quelques années, la loutre et de nombreux oiseaux.

Dans le secteur de Brives-Charensac, les travaux viennent de commencer, pour le moment essentiellement dans le secteur de la confluence de la Borne avec la Loire. Force est de constater qu'il s'agit là plutôt d'une coupe à blanc que du « Jardinage » !

La gestion des bords de Loire dans le secteur de Brives-Charensac incombe à l'État. C'est donc les services de l'Etat qui ont délégué les travaux à une entreprise. Vu le résultat on s'interroge sur l'expérience de l'entreprise dans ce domaine et les directives qui lui ont été données.

On a raté une chance de montrer le bon exemple. Nous demandons que les prochains chantiers altiligériens d'enlèvement d'embâcles et surtout d'entretien, doivent être encadrés avec un cahier des charges précis pour tenir compte des enjeux de biodiversité, dans le respect de l'environnement et des lois de protection des espèces. Des formations peuvent s'avérer nécessaire.

Pour le conseil d'administration

Roberto EPPLE

Président

